

Projet d'extension du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

Bulletin d'information n°3 - Août 2021

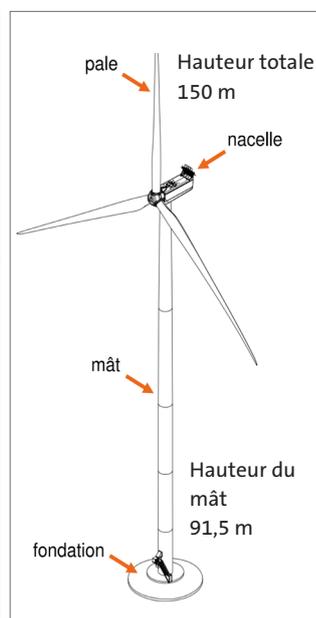
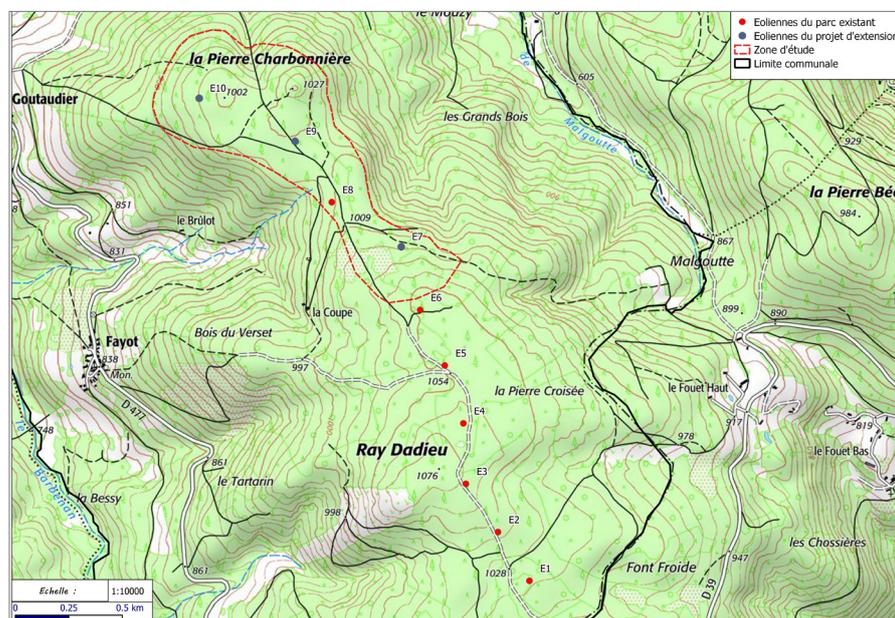


Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, une **enquête publique** est prévue du **mardi 14 septembre au jeudi 14 octobre 2021 inclus**.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en **dernière page de ce bulletin**.

Localisation et caractéristiques du projet



3 éoliennes
12,6 MW de puissance totale

Env. 26 900 MWh
de production moyenne annuelle

Env. 12 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable
Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

Acte de vandalisme sur le mât de mesure :

Nous déplorons l'acte de vandalisme réalisé sur le mât dans la nuit du 24 au 25 avril 2021. Face à l'importance de cet acte, une enquête de la gendarmerie est en cours. En dehors du préjudice matériel, il est important de souligner l'extrême dangerosité d'un tel acte de vandalisme. La tension des haubans et la taille du mât entraînent des risques de dommages corporels très importants sur les personnes en cas de tentative de démontage sauvage.

En place depuis presque trois ans, le mât a permis d'étudier le gisement de vent de manière approfondie et ne nécessitera pas d'être réinstallé.

2015

- Mise en service du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs.

2017

- Réflexion avec la mairie sur un projet d'extension.
- Lancement des études environnementales, acoustique et paysagère.
- Premier contact avec les propriétaires.

2018

- Lancement de l'étude de vent (installation du lidar et du mât de mesure).
- Dimensionnement du projet et finalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.
- Bulletin d'information n°1.

2019

- Définition de l'implantation finale.
- Validation du projet par la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs.
- Bulletin d'information n°2.
- Permanence publique d'information à Saint-Nicolas-des-Biefs.
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture.

2020

- Instruction du dossier par les services de l'État.

2021

- Complétude du dossier suite aux compléments apportés à la demande de la DREAL.
- Bulletin d'information n°3.
- Enquête Publique.

Étapes à venir

- Autorisation préfectorale.
- Construction et mise en service du parc éolien.
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement ou renouvellement en fin de vie.



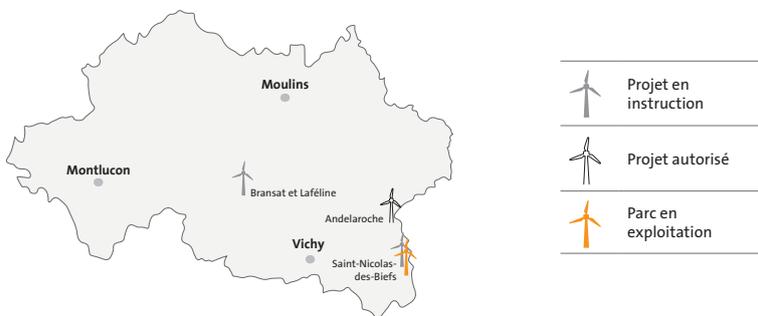
Pourquoi ici ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2030 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vue de la puissance installée au 31 mars 2021 (données RTE) :



ABO Wind dans l'Allier

ABO Wind dispose d'une connaissance fine du secteur d'étude, du potentiel éolien, des enjeux locaux environnementaux et paysagers, et des volontés locales de développement éolien dans l'Allier.



La transition énergétique en Montagne Bourbonnaise

Le parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs, mis en service en 2015, est une réussite à la fois technique et écologique, et contribue au mix énergétique de la région en produisant localement de l'électricité renouvelable. L'année dernière, la production du parc a atteint 38 843 MWh, ce qui correspond à la consommation électrique de 17 500 personnes (Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus - Sources: INSEE/CRE/RTE).

Depuis 2017 et en accord avec la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs, une analyse de possibilité d'extension du parc éolien a été réalisée. La zone possédant toujours un important potentiel, un projet d'extension comportant 3 éoliennes a pu être envisagé.

Ces 3 nouvelles éoliennes font la même taille en bout de pale que les 7 éoliennes du parc existant. Pourtant, elles sont 2,1 fois plus puissantes et permettront de produire à elles-seules près de 70% de l'énergie produite actuellement par les 7 éoliennes du parc.

	Parc existant	Projet d'extension
Modèle d'éolienne	V90	V117
Puissance unitaire	2 MW	4.2 MW
Hauteur en bout de pale	150 m	150 m
Hauteur du mât	105 m	91.5 m
Diamètre du rotor	90 m	117 m
Production moyenne annuelle	38 843 MWh	26 900 MWh (prévisionnelle)

Parc éolien global
10 éoliennes
26,6 MW
65 743 MWh/an (prévisionnelle)



Parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

Le déroulement de l'Étude d'Impacts sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : l'**autorisation environnementale**.

Le dossier de demande d'autorisation comprend **une étude d'impacts** qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune flore milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permet par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

La démarche Eviter - Réduire - Compenser

La **démarche ERC** consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impacts explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Les mesures définies :

Faune, flore et milieux naturels

- Balisage des habitats sensibles et adaptation du calendrier du chantier de construction.
- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives.
- Suivi environnemental du parc éolien existant et de son extension.



Acoustique

La réglementation en vigueur à laquelle est soumise le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence (différence de bruit entre «éoliennes en fonctionnement» et «éoliennes à l'arrêt»). L'émergence admissible est de 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour. Le fonctionnement de l'ensemble des éoliennes (parc actuel + extension) respectera cette réglementation, grâce notamment à la définition d'un plan de bridages acoustiques.



Paysage et patrimoine

- Le poste de livraison électrique sera habillé d'un parement en pierre identique à celui du parc existant.
- Un panneau d'information sera installé aux abords du projet d'extension et le chemin de randonnée entre la piste existante desservant E9 et E10 jusqu'au hameau Goutaudier sera réhabilité.



Enquête Publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale pour l'extension, composée de 3 éoliennes, du parc éolien sur la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs.

Conformément au Code de l'Environnement : « *L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.* »

Déroulement de l'enquête

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du Covid 19.

Dates : du mardi 14 septembre 2021 à 13h30
au jeudi 14 octobre 2021 à 16h30 inclus.

Commissaire enquêteur : Monsieur Michel ZOBOLI

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs :

- Mardi 14 septembre 2021 de 13h30 à 16h30 ;
- Jeudi 14 octobre 2021 de 13h30 à 16h30.

Mairie d'Arfeuilles :

- Mercredi 22 septembre 2021 de 9h00 à 12h00.

Mairie de Châtel-Montagne :

- Vendredi 1^{er} octobre 2021 de 9h00 à 12h00.

Mairie d'Ambierle :

- Samedi 9 octobre 2021 de 9h00 à 12h00.

Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- sur support papier ou format numérique dans les mairies d'Ambierle, Arfeuilles, Châtel-Montagne, La Chabanne, Les Noës, Renaison, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Clément, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Nicolas-des-Biefs et Saint-Rirand, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr (Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours).

Observations et propositions sur le dossier

Elles pourront être :

- sur les registres de support papier ouverts à cet effet dans les mairies d'Ambierle, Arfeuilles, Châtel-Montagne et Saint-Nicolas-des-Biefs et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2475> (ce lien est également disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier, voir ci-dessus) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2475@registre-dematerialise.fr ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs, siège de l'enquête publique.

Rapport et conclusions

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies d'Ambierle, Arfeuilles, Châtel-Montagne, La Chabanne, Les Noës, Renaison, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Clément, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Nicolas-des-Biefs et Saint-Rirand, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le projet sur sa page internet dédiée :

 www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Auvergne-Rhône-Alpes > Projet d'extension du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

Contacts

Responsable du projet

Axelle Cruder
Tél. : 04 81 09 18 36
axelle.cruder@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

Tournés vers le futur

**ABO
WIND**